

Séance publique du 1 mars 2006

Délibération n° 2006-3251

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Créations et transformations d'emplois et revalorisation indiciaire**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les créations et les transformations d'emplois

Direction générale

* Direction de l'eau

Depuis août 2003, un ingénieur de l'équipe mobile a été affecté à la direction de l'eau pour notamment permettre la mise en place du système d'information géographique. Il a ensuite contribué au développement du programme qualité, sécurité, environnement.

Les actions dans ce domaine restent nombreuses, aussi est-il proposé de procéder à la création d'un emploi pérenne afin que l'agent puisse poursuivre ces actions.

Cette création se fait sans coût supplémentaire de masse salariale au budget de l'assainissement.

Par ailleurs, l'élargissement des missions du service ressources humaines de la direction nécessite un renfort d'effectif en particulier au niveau du secrétariat. Il convient aujourd'hui de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif.

Cette création est compensée par la suppression d'un emploi d'agent de salubrité qualifié prévue lors du comité technique paritaire du 21 décembre 1999 dans le cadre de la modernisation de l'eau et du regroupement des sites d'exploitation de Vaise et de Rillieux la Pape en un seul site : Poudrette.

Délégation générale aux ressources

* Direction des finances

Le service de la réalisation comptable se compose de trois unités dont l'unité ressources qui dispose actuellement d'un effectif constitué par deux cadres B et un agent de catégorie C parti à la retraite en fin d'année 2005, directement en relation hiérarchique avec le chef du service. Le service souhaite développer la qualité du service rendu actuellement. Il convient donc de procéder à la création d'un emploi de catégorie A chargé notamment de l'encadrement des agents de l'unité, du pilotage de la gestion active de la dette ainsi que celui de la gestion et du suivi de la TVA, du FCTVA et de la TLE.

Cette création se ferait par suppression d'un emploi de catégorie C.

Le coût supplémentaire annuel s'élève à 6 200 €, mais, compte tenu des délais de recrutement, il n'y aura pas de coût supplémentaire en 2006.

La revalorisation indiciaire

Par délibération n° 2001-0337 en date du 5 novembre 2001, a été créé un emploi de chargé de mission, directeur du grand projet de ville Vaise-la Duchère, rémunéré sur la base de l'indice majoré 984 (régime indemnitaire inclus), revalorisé à 1029 par délibération n° 2003-1570 en date du 24 novembre 2003. Compte tenu des missions exercées, il convient de procéder à une nouvelle revalorisation de cet emploi et de porter l'indice majoré à 1069 (régime indemnitaire inclus).

Le coût supplémentaire annuel de cette revalorisation s'élève à 3 170 €, soit 2 500 € pour l'année 2006.

La transformation d'emplois

Par ailleurs, les évolutions d'organisation des services communautaires, notamment celle de la direction des grands projets présentée en comité technique paritaire le 30 septembre 2005, ainsi que la mise en conformité des grades de postes et des missions y afférentes, nécessitent de modifier le tableau des effectifs ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les créations d'emplois,

Services-emplois	Cadres d'emplois	N° de poste	Observations
Direction générale			
<i>Direction de l'eau</i> chargé d'études	ingénieur	06510474	pas de coût de masse salariale supplémentaire. création compensée par la suppression d'un emploi d'agent de salubrité qualifié, pas de coût supplémentaire
secrétaire affectée au directeur adjoint	adjoint administratif	06510475	
Délégation générale aux ressources			
<i>Direction des finances</i> responsable de l'unité ressources	attaché	06300047	CTP du 10 février 2006 pas de coût supplémentaire en 2006

b) - la revalorisation indiciaire,

- porter l'indice majoré afférent à l'emploi n° 01120031 de 1029 (régime indemnitaire inclus) à 1069 (régime indemnitaire inclus),

c) - les transformations d'emplois,

Services/emplois	N° de poste	Cadres d'emplois actuels	Nouvel emploi	Nouveau cadre d'emploi	Observations
Direction de la communication					
assistant de communication		rédacteur	chargé de communication	cadre A administratif ou technique	évolution du besoin coût supplémentaire mensuel 840 €, soit 10 080 € annuels
Direction générale					
<i>Direction de la prospective et de la stratégie d'agglomération</i> chargé de mission	94510603	attaché	chargé de mission	ingénieur	recrutement sur ce grade pas de coût supplémentaire
<i>Direction de la voirie</i> ouvrier de maintenance	94520289	agent des services techniques	ouvrier de maintenance	agent technique	mise en conformité du grade et de l'emploi pas de coût supplémentaire
<i>Direction de l'eau</i> agent d'entretien des stations	94510595 94510569	agent de salubrité qualifié	agent d'entretien des stations	agent technique	mise en conformité du grade et de l'emploi pas de coût supplémentaire

d) - les suppressions d'emplois,

- suppression d'un emploi d'agent de salubrité qualifié (n° 94510480),
- suppression d'un emploi d'agent administratif (n° 94300039).

2° - La dépense supplémentaire en résultant, soit 10 060 €, a été prévue et sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 641 110.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,